

Sécurisez vos travaux : les 7 points de contrôle indispensables avant de signer un devis

Vérification de l'existence légale

- Recherchez le numéro SIRET sur le site officiel Infogreffe ou societe.com.
- Vérifiez que l'entreprise est bien en statut 'Actif' et non en liquidation judiciaire.
- Assurez-vous que le code APE (NAF) correspond bien à la prestation proposée.

Assurances et garanties obligatoires

- Exigez l'attestation d'assurance décennale en cours de validité.
- Vérifiez que les activités listées sur l'attestation couvrent précisément vos travaux.
- Contrôlez la date de fin de validité du contrat d'assurance.

Santé financière et fiabilité

- Consultez les derniers comptes publiés pour évaluer la stabilité de l'entreprise.
- Vérifiez l'absence de procédures collectives ou de redressement judiciaire en cours.
- Privilégiez les entreprises ayant une ancienneté suffisante dans le secteur.

Labels, qualifications et réputation

- Vérifiez la validité des labels (RGE, Qualibat, Qualifelec) sur les annuaires officiels des organismes certificateurs.
- Croisez les avis clients sur plusieurs plateformes indépendantes (Google Maps, PagesJaunes, Trustpilot).
- Demandez des photos de chantiers similaires réalisés récemment ou des contacts de clients précédents.

Points de vigilance sur le devis

- Assurez-vous que les mentions obligatoires sont présentes (coordonnées complètes, TVA, date de validité).
- Vérifiez que le détail des matériaux et de la main-d'œuvre est explicite.
- Ne versez jamais un acompte supérieur à 30% avant le début des travaux.